Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 113 (1968)

Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Direction-Rédaction par intérim: Colonel-divisionnaire Montfort Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG Georges Rapp Administration: Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, 1000 Lausanne

(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. 10-5209)

Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, 1000 Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 18.—; 6 mois Fr. 10.—

Etranger: 1 an Fr. 22.—; 6 mois Fr. 12.—

Prix du numéro: Fr. 2.-

Le sport, l'armée et la nation 1

Les rudiments du métier de soldat sont enseignés dans les écoles de recrues par de jeunes cadres de milice, qui font ainsi leur apprentissage de futurs chefs. La durée de ce service d'instruction rend possible une adaptation intellectuelle et physique à la vie militaire. Après quatre mois, on peut dire qu'une troupe est entraînée, aguerrie et qu'elle a pris des habitudes qui facilitent sa vie communautaire. Les cours des troupes, eux, sont brefs. Deux ou trois semaines séparent la mise sur pied du licenciement. Mais plusieurs mois séparent le licenciement de la mise sur pied: officiers, sous-officiers et soldats passent alors de plein saut de leurs occupations civiles à des activités militaires, desquelles ils se sont mentalement et physiquement éloignés. De plus, dans notre armée, la mobilisation est rapide et le travail débute sans délai. L'homme qui vient de revêtir son uniforme a besoin de temps pour redevenir un combattant. Ce temps ne peut lui être entièrement accordé.

¹ Cet exposé a été présenté par le commandant de la Division mécanisée 1 à son Rapport de division 1968. Il méritait une plus large diffusion et nous remercions le colonel-divisionnaire Dénéréaz de nous avoir autorisé à le publier (Réd.).